AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1974
FR0000050809-FS0945

5 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOPRA STERIA GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2026, complété notamment par un courrier reçu le 3 novembre 2026, le concert, composé des sociétés OEP SGMT B.V.[1], Sopra GMT[2], de la famille Pasquier[3], de la famille Odin et des managers du groupe a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 octobre 2026, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société SOPRA STERIA GROUP et détenir 4 549 390 actions SOPRA STERIA GROUP représentant 8 170 323 droits de vote, soit 23,43% du capital et 32,99% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
OEP SGMT B.V.[5]	0	0	0	0
Sopra GMT[2]	4 035 669	20,78	7 180 087	28,99
Famille Odin	210 693	1,09	413 321	1,67
Famille Pasquier[3]	116 404	0,60	230 860	0,93
Managers	186 624	0,96	346 055	1,40
Total concert	**4 549 390**	**23,43**	**8 170 323**	**32,99**

** Aucune détention directe d'actions SOPRA STERIA GROUP.*
*** Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « fondateurs ».*

Ce franchissement de seuil résulte d'un ajustement à la baisse, le 28 octobre 2026, du nombre de droits de vote que Sopra GMT détient dans Sopra Steria Group par mise au porteur de 435 000 actions qu'elle détient dans SOPRA STERIA GROUP.

[1] Société à responsabilité limitée de droit néerlandais (sise Eduard van Beinumstraat 30, 1077CZ, Amsterdam, Pays-Bas) contrôlée au plus haut niveau par la société OEP IX GP, LLC.
[2] Société anonyme de droit français contrôlée conjointement par les membres de la famille Pasquier ayant conclu le 22 juillet 2016 un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de Sopra GMT (à savoir M. Pierre Pasquier, les Époux Pasquier – Commanay et leurs trois enfants, M. Éric Pasquier, M. Yann Metz-Pasquier et Mme Marie-Thérèse Pasquier) et détenant, ensemble, 54,0% du capital et 54,1% des droits de vote théoriques de cette société. Le solde du capital de Sopra GMT est détenu par la famille Odin (22,4% du capital et 22,5% des droits de vote théoriques), OEP SGMT B.V (22,7% du capital et 22,7% des droits de vote théoriques) et des managers individuels (0,6% du capital et 0,5% des droits de vote théoriques) (l'auto-détention représentant 0,3% du capital et 0,01% des droits de vote théoriques).
[3] A savoir, M. Pierre Pasquier (détenant 108 113 actions et 216 226 droits de vote de la Société) et M. Éric Pasquier (détenant 8 291 actions et 14 634 droits de vote de la Société).
[4] Sur la base d'un capital composé de 19 418 067 actions représentant 24 764 788 droits de vote (compte tenu (i) de l'annulation de 271 471 actions SOPRA STERIA GROUP et (ii) de la mise au porteur de 435 000 actions SOPRA STERIA GROUP), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Aucune détention directe d'actions SOPRA STERIA GROUP.

Il est précisé que, compte tenu de cet ajustement, effectué préalablement à la diminution du nombre total d'actions de SOPRA STERIA GROUP résultant de l'annulation par SOPRA STERIA GROUP, le 28 octobre 2026, de 271 471 actions auto-détenues correspondant aux actions SOPRA STERIA GROUP rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre par SOPRA STERIA GROUP entre le 27 mai 2026 et le 29 juillet 2026[6], cette annulation n'entraine pas le franchissement par Sopra GMT, à la hausse, à titre individuel et direct, du seuil de 30% des droits de vote de SOPRA STERIA GROUP.

[6] Cf. communiqué de la société SOPRA STERIA GROUP du 28 octobre 2026.